

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le document budgétaire précisera les éléments définitifs pour 2024.

Je vous propose donc le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 :

PARTIE 1 – LE CADRE D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

1.1 – Perspectives de croissance

Au plan mondial, la croissance devrait fléchir encore davantage cette année dans un contexte marqué par des politiques monétaires restrictives, un durcissement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements. Une intensification du conflit au Moyen-Orient, des tensions financières accrues, une inflation persistante, une fragmentation des échanges commerciaux et des catastrophes climatiques sont autant de risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de croissance. En outre, la hausse des prix de l'énergie, que nous connaissons toujours, et les perturbations des chaînes d'approvisionnement entraînent une aggravation de l'inflation qui affecte la reprise économique dans de nombreux pays.

L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,4 %. *Source : Global Economic Prospects – janvier 2024.* Le Fonds Monétaire International (FMI) table, quant à lui, sur une croissance proche de 3,1 % en 2024.

Au plan européen, pour la Zone Euro, Bruxelles abaisse ses perspectives de croissance pour 2024. A cause d'une inflation persistante et de taux directeurs qui pourraient être maintenus hauts pendant longtemps, la Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance à 1,2% en 2024 (-0,1 point) dans la zone euro. Des perspectives moins bonnes, mais toujours pas de récession en vue.

Source : La Tribune – janvier 2024

Au niveau national, Croissance : la Banque de France abaisse encore ses perspectives mais exclut toujours une récession en 2024. Elle s'attend à une économie française légèrement moins dynamique qu'espéré en 2023. Reste néanmoins des bonnes nouvelles : le pays devrait être débarrassé de l'inflation dès 2024, sans connaître de récession. Si bien que la croissance repartirait progressivement jusqu'en 2026 à mesure que les prix continuent de s'assagir.

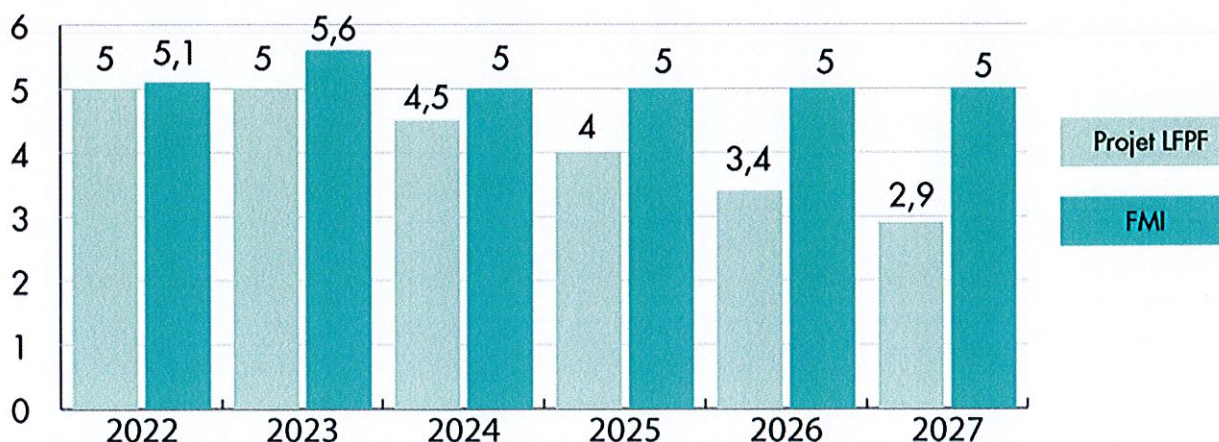
Les prévisions de croissance de l'économie française ne cessent d'être revues à la baisse. Après l'OCDE et l'Insee ces dernières semaines, c'est la Banque de France qui a dégradé la sienne. Elle table désormais sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de +0,8% en 2024.

Cette nouvelle estimation en tout cas colle presque parfaitement avec celles des deux autres organismes. L'Insee a indiqué la semaine dernière prévoir une croissance de +0,8% pour la France (contre également +0,9% précédemment). De son côté, l'OCDE mise sur +0,9% (contre 1% auparavant). Seul le gouvernement est plus optimiste avec +1% de croissance.

1.2 Évolution des finances publiques

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DU DÉFICIT PUBLIC EN FRANCE

EN % DU PIB



Source : lafinancepourtous.com d'après Projet LFPF et FMI

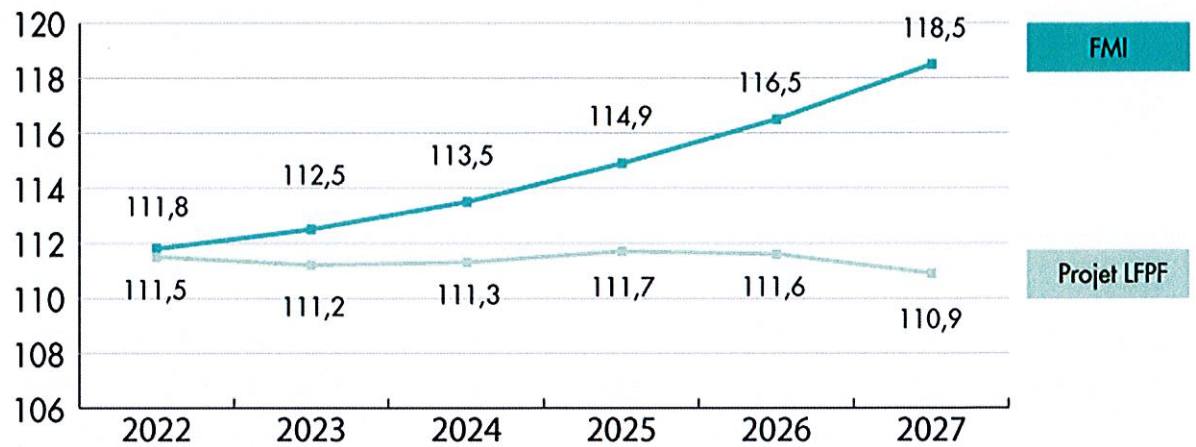


La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

Source Légifrance : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE

EN % DU PIB



Source : lafinancepourtous.com d'après Projet LFPF et FMI

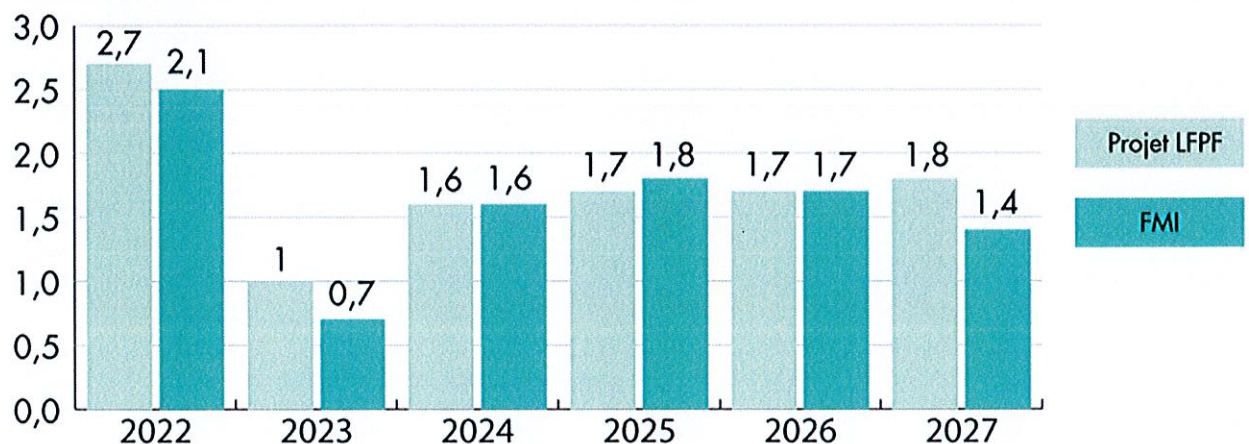


Le Fonds Monétaire International (FMI) a, quant à lui, une **vision plus pessimiste de l'évolution des finances publiques françaises**. Dans son dernier *Moniteur des finances publiques* paru en octobre 2022, l'institution internationale anticipe une augmentation de la dette publique en France au cours des prochaines années. Elle atteindrait ainsi 118,5 % du PIB en 2027. Cette hausse de l'endettement public serait, selon le FMI, le résultat du maintien du déficit public à un niveau proche de 5 % du PIB.

En 2024, le besoin prévisionnel de financement de l'État atteindra 295,8 milliards d'euros, du fait principalement d'un déficit budgétaire de 144,4 milliards d'euros et de 156,4 milliards d'euros d'amortissement de dette à moyen et long terme venant à échéance en 2024.

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN FRANCE

EN %



Source : lafinancepourtous.com d'après Projet LFPF et FMI



Le rythme de la **croissance économique** est un élément crucial dans l'évolution du déficit et de la dette publics. En particulier, une augmentation plus forte de l'activité économique est bénéfique pour les finances publiques, dans la mesure où elle entraîne une hausse des recettes fiscales, dont certaines sont proportionnelles à l'activité économique, et où elle réduit certaines des dépenses de l'État.

1.3 – Loi de Finances (LFI) 2024

Les objectifs de la LFI 2024 et la situation financière des collectivités.

La loi de finances pour 2024 a été publiée le 30 décembre 2023. Elle détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des dépenses de l'État.

Elle traduit ainsi les choix budgétaires et fiscaux du Gouvernement : baisse du déficit public conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, et investissements pour préparer l'avenir, notamment dans la transition écologique.

Maîtriser les déficits et la dépense

La loi de finances prévoit une baisse du déficit public à 4,4 % du PIB en 2024 pour un montant de 146,9 milliards d'euros (Md€), soit une amélioration de 18 Md€ par rapport au déficit de 164,9 Md€ prévu en LFI 2023.

Cet objectif est conforme à la trajectoire de diminution du déficit public sous les 3 % du PIB en 2027 définie par la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

La loi de finances initiale prévoit que le niveau du périmètre des dépenses de l'État s'élève à 491,9 Md€, en diminution de 4,2 Md€ par rapport à la LFI 2023 qui prévoyait 496,1 Md€. Elle met en œuvre la fin progressive des dispositifs exceptionnels de soutien mis en place durant la crise énergétique. Ces économies visent à dégager des marges de manœuvre pour investir, créer de la croissance et préparer l'avenir de la France.

Investir dans l'avenir

Les budgets alloués aux ministères prévus pour 2024 permettent de poursuivre et amplifier les priorités du Gouvernement, au service de la planification écologique, de la transition énergétique, de l'éducation, de la justice, de la sécurité ou encore, de la défense nationale.

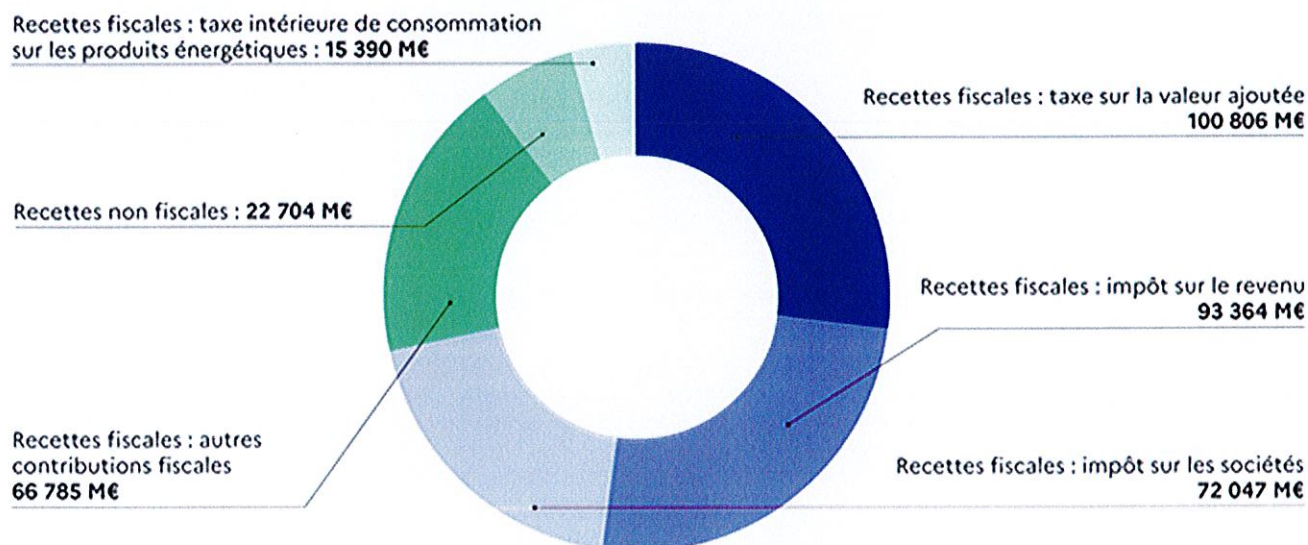
Ainsi, quatre secteurs bénéficient des principales hausses de crédits budgétaires par rapport à la loi de finances pour 2023 :

- L'Éducation nationale, avec une hausse de 4,1 Md€ des crédits du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- La transition écologique, avec notamment une augmentation des crédits de 3,6 Md€ pour le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- La politique de l'emploi via une majoration des crédits du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion de 2,4 Md€ ;
- Les ministères régaliens, avec une hausse globale de 4,7 Md€. Cette hausse résulte des lois de programmation sectorielles de ces ministères :
 - La loi de programmation militaire (LPM) 2024 à 2030 se traduit par une hausse de 3,3 Md€ pour le ministère des Armées ;
 - La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) se traduit par une hausse des crédits alloués au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de 0,9 Md€ ;
 - La loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice (LOPJ) 2023 à 2027 se traduit par une hausse de 0,5 Md€ des crédits du ministère de la Justice.

Les recettes nettes du budget général de l'État s'élèvent à 311 917 millions d'euros, les charges nettes à 453 241 millions d'euros. Le solde du budget de l'État (budget général, budgets annexes et comptes spéciaux) est de -146 891 millions d'euros.

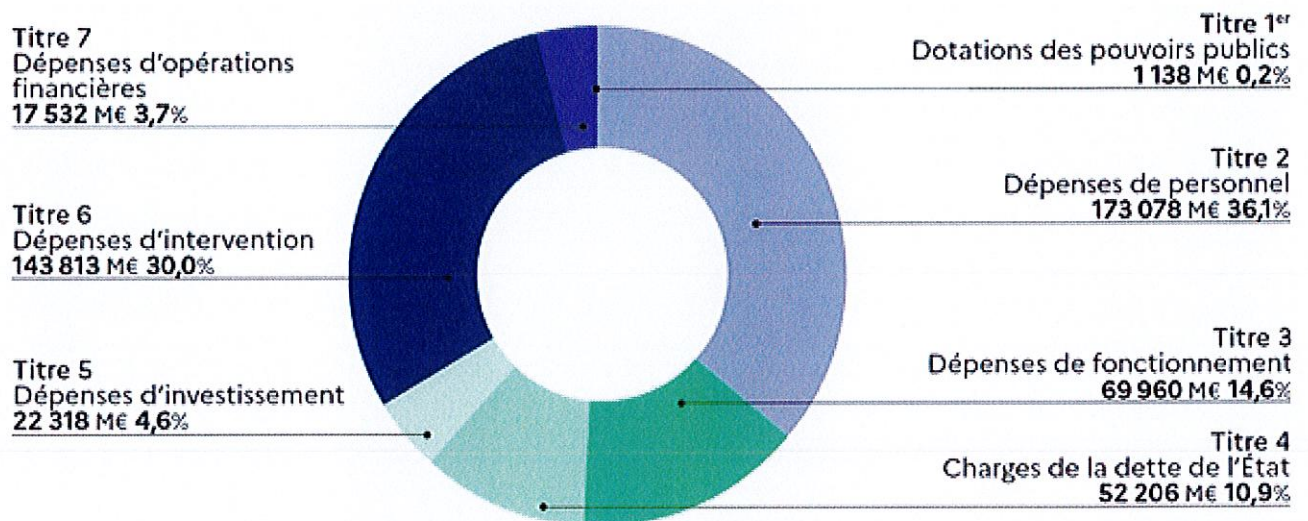
La nature des recettes

- Les recettes de l'État sont composées des recettes fiscales nettes et des recettes non fiscales. Les recettes fiscales nettes sont composées des quatre impôts principaux (IR, IS, TVA et TICPE) ainsi que d'autres impositions. Les recettes non fiscales intègrent notamment les produits du domaine de l'État, de la vente de biens et services, des remboursements et intérêts des prêts, des dividendes et des amendes.



La nature des dépenses

- Les charges budgétaires de l'État sont classées en sept titres en application de l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le graphique ci-dessous présente la répartition entre les différents titres de 480 milliards d'euros de dépenses autorisées, qui correspondent au total des crédits ouverts en loi de finances pour 2024 au budget général (582 Md€), sur les budgets annexes (2,4 Md€) et sur les comptes d'affectation spéciale (80 Md€) diminué de 136,2 milliards d'euros de dépenses de remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et de 48,2 milliards d'euros de crédits inscrits à la fois au budget général et au compte d'affectation spéciale « Pensions ».



PARTIE 2 - LE BILAN DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET GENERAL

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les principales prévisions financières du budget 2024, tout en tenant compte des opérations réalisées sur l'exercice 2023.

Je vous propose donc d'examiner les grandes lignes des réalisations budgétaires de l'exercice 2023 avant de vous faire part des nouveaux projets pour l'année 2024, en cours, et ceux programmés jusqu'en 2026.

2.1 L'évolution des dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement de 2023 s'élève à 2 808 632,09 €. A ce montant il convient de rajouter 1 087 992,37 € de restes à réaliser 2023 qui seront reportés sur le budget 2024. Ces montants apparaîtront sur le Compte administratif 2023 qui vous sera présenté dans la même séance du conseil municipal que celle du vote du budget 2024.

Les **principales** opérations ont été les suivantes :

Début de construction du groupe scolaire	955 962,34 €
Aménagement place de l'église à Migliacciaru	91 202,56 €
Construction aire de jeux Migliacciaru	138 208,87 €
Fin des travaux salle Timo PIERI	162 616,70 €
Toitures EHPAD, dépôt Tech., extérieurs rés. Cardiccia	233 066,24 €
Voiries Mandriolu, Santoni, St Michel, Cardiccia...	255 863,12 €

2.2 Le financement des dépenses 2023

Le financement de ces dépenses d'équipement a été réalisé :

- Par autofinancement, sans augmentation de la fiscalité pour un montant de 126 500 € (amortissements)
- Par des « recette propres d'investissement » (FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent capitalisé) pour un montant de 1 182 743,52 € (251 941,44 € + 180 967,59 € + 749 834,49 €)
- Par report de l'excédent de l'exercice antérieur de 707 933,30 €
- Par l'obtention de financements extérieurs pour la majorité des investissements réalisés, sous forme de subvention d'investissement (y compris les restes à réaliser).
 - o L'Etat : 719 923,56 €
 - o La Région : 643 664,52 €
 - o CAF Micro crèche : 8 925,00 €

- Sans faire appel à de nouveaux emprunts, le capital restant dû s'élève à
 - o 2 526 123,34 € en fin d'exercice 2023.

2.3 Les dépenses de fonctionnement 2023

Le montant total des dépenses de fonctionnement de 2023 s'élève à 4 158 719,83 € et elles se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CA 2023
011	Charges à caractère général	1 324 864,68 €
012	Charges de personnel	1 940 209,63 €
014	Atténuation de produits	127 668,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	606 772,76 €
66	Charges financières	32 704,76 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont inférieures de 37 538,85 € à celles de 2022 qui s'élevaient pour mémoire à 4 196 258,68 €.

2.3 Les recettes de fonctionnement 2023

Le montant total des recettes de fonctionnement de 2023 s'élève quant à lui à 5 033 471,08 € (hors résultat antérieur de 700 000,00 €) et elles se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CA 2023
013	Remboursement sur rémunération du personnel	94 235,43 €
042	Travaux en régie	0 €
70	Produits des services du domaine	1 374 288,60 €
73	Impôts et taxes	1 540 018,44 €
74	Dotations et participations	1 324 608,75 €
75	Autres produits de gestion courante	656 228,38 €
77	Produits exceptionnels	44 091,48 €

Les recettes de fonctionnement de 2023 sont, quant à elles, supérieures de 23 599,91 € à celles de 2022 qui s'élevaient pour mémoire à 5 009 871,17 €.

2.4 Le résultat attendu

Dans ce contexte, de limitation des dépenses et d'augmentation des recettes (sans augmentation de pression fiscale), le résultat du Budget Principal, dans l'attente du Compte Administratif définitif 2023, devrait être le suivant :

	Euros
Solde d'exécution d'investissement négatif	126 875,49
Excédent de fonctionnement	874 751,25
Résultat général de l'exercice	747 875,76

2.4 – Les budgets Annexes

La Commune de Prunelli possède également plusieurs Budgets Annexes au Budget Principal.

♦ Budget Annexe Eau et Assainissement :

	Euros
Solde d'exécution d'investissement négatif	35 769,17
Excédent de fonctionnement	19 490,11
Résultat général négatif de l'exercice	- 16 279,06

Au 1^{er} janvier 2024, la commune a, par délibération n° DEL-85-071223-2 du 7 décembre 2023, validé le mode de gestion de son service de l'assainissement en régie. Cette décision impacte directement la section de fonctionnement de ce budget, par l'affectation de deux agents, dédiés à la gestion et l'entretien de notre réseau d'assainissement.

De plus, les travaux de réfection des réseaux de collecte et la réhabilitation des postes de relevage ne sont pas encore terminés. Il devraient connaître un achèvement en fin d'année 2024. Le montant de ces travaux pesant uniquement sur le budget assainissement, il sera proposé, cette année encore, une subvention du budget général vers le budget assainissement, de l'ordre de 100 000,00 €.

♦ Budget Annexe ALSH :

	Euros
Solde d'exécution d'investissement	0
Excédent de fonctionnement	138 790,63
Résultat général positif de l'exercice	28 986,97
Résultat général positif cumulé	166 777,60

♦ Budget CCAS :

	Euros
Solde d'exécution d'investissement	0
Excédent de fonctionnement	11 920,08
Résultat général positif de l'exercice	4 417,04
Résultat général positif de l'exercice	16 337,12

PARTIE 3 – LES ORIENTATION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique toujours ébranlé par la crise économique, d'ampleur mondiale, que nous traversons depuis le début de l'année 2022 et qui constitue, depuis son déclenchement, un sujet d'actualité de premier plan dépassant le cadre de nos frontières.

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans une dynamique :

- De continuité du fonctionnement de nos services (malgré la crise mondiale que nous connaissons depuis février 2022) et des actions assurées par la commune ;
- D'inflation subie sur notre budget (énergie, travaux, personnel...).

Pour autant, notre volonté est de poursuivre, par nos actions, l'amélioration de la qualité de vie quotidienne de nos habitants, par des services publics et des équipements communaux de qualité mais cela :

- Sans envisager d'augmenter, pour 2024, les taux communaux de fiscalité,
- Et avec l'objectif de maintenir une situation financière saine.

Notre action tend :

- En fonctionnement
 - A budgétiser, au titre de 2024, les crédits permettant une pleine activité des services et un maintien voire une amélioration des services offerts à la population ;
 - A maîtriser l'évolution de nos charges à caractère général et de gestion courante afin de conserver des marges de manœuvre financières ;
- En investissement
 - A poursuivre un programme d'équipement ambitieux (poursuite de la construction du groupe scolaire avec plateau sportif attendant, la réhabilitation du musée Mnemosina et l'aménagement de ses espaces extérieurs, la poursuite de la rénovation d'une partie de l'éclairage public, la réfection des voiries du lotissement Casella, la création d'un City Stade, la création d'une ferme aquaponique...)
 - A contracter, en 2024, un emprunt d'équilibre de 3 500 000,00 € nécessaire à la réalisation du groupe scolaire, dont le montant des travaux est évalué à 19 500 000,00 € TTC, et pour lequel nous avons obtenu des financements à hauteur de 80 % par l'Etat et la Collectivité de Corse, à parts égales.

3.1 Les principales dépenses de fonctionnement 2024

La commune de PRUNELLI prévoit au budget 2024 un volume de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5 467 000 € dont un virement à la section d'investissement estimé à 900 000 €.

Les principales dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024 concerneront :

Les charges à caractère général :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (petits équipements, assurance, réparations, documentation, électricité, gaz, honoraires ...).

Cette catégorie de dépenses subit fortement l'évolution de l'inflation, notamment actuellement sur les dépenses d'énergie.

Ce poste de dépenses a toujours été bien maîtrisé par les services de la commune et ce sera assurément le cas en 2024. Le montant prévisionnel 2024 de ce poste de dépenses sera de l'ordre de 1 500 000 € et représentera environ 26 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024.

Les charges de personnel :

Dans cette période particulièrement difficile sur le plan économique, la commune de Prunelli a pris le parti ne pas remplacer un agent dans les services techniques communaux (départ en retraite mi 2023) et de restructurer les services administratifs en 2024 (économie d'un demi ETP).

Le personnel communal au 31 décembre 2023 de la commune de Prunelli comptait 39 Equivalents Temps Plein (ETP) rémunérés.

En 2024 ces effectifs diminuent légèrement, soit de 4 ETP.

La variation des effectifs et la prévision 2024 sont les suivantes :

Nombre d'agents en ETP	2023	PREVISIONS 2024
TITULAIRES	43	35,35
NON TITULAIRES	3	8,25
SAISONNIERS	0	0
EMPLOIS AIDES/INSERTION	3	1
TOTAL	49	44,60
Variation ETP (en pourcentage)	- 0,9 %	

Le poste de charges de personnel est un poste qui, à effectif constant, subit mathématiquement un accroissement de par l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des agents. Est également pris en compte le retour potentiel d'un cadre A, actuellement en détachement, héritage de la mandature précédente.

L'inscription budgétaire en 2024 pour le poste des charges de personnel sera de l'ordre de 2 050 000 €.

Ces dépenses de personnel intègrent :

- L'effet des mouvements, en l'année pleine, intervenus dans le courant de l'exercice 2023, notamment dans le cadre du retour d'agents indisponibles jusqu'alors et le remplacement de ceux en détachement.

Ce poste de dépenses représentera 37,4 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024.

Ce ratio est inférieur à la moyenne des communes de même strate qui est de 54,2% des recettes réelles de fonctionnement (*source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) sur la base des CA 2022 des communes*).

Il est à noter que nous provisionnerons, en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 68, compte 6815, une provision pour risques et charges de 80 000,00 € afin d'anticiper le versement d'une indemnité à un agent avec lequel nous avons aujourd'hui un recours en Cour de Cassation pour un dossier datant de 2027/2018, issu d'une mandature précédente.

Les subventions versées :

Le niveau de dépenses des subventions aux associations devrait être en augmentation par rapport à 2023 et s'établir à hauteur de 170 000 €. Ainsi, toutes les demandes des associations déposées en mairie avant la date du 29 février seront prises en compte. Il est à noter une augmentation conséquente de la subvention au CCAS, qui passe de 40 000,00 € à 52 000,00 €.

Les intérêts de la dette :

Du fait de l'opération de construction du groupe scolaire avec plateau sportif attenant, nous contracterons, en 2024, un emprunt de 3 500 000,00 €. Le poste de charges financières enregistrera en 2024 une hausse globale par rapport à 2023 de l'ordre de :

- +98 000,00 € en fonctionnement (62 211 € groupe scolaire et 35 679 € annuité CA non prélevée en 2023). Les charges financières inscrites au budget 2024 seront donc de l'ordre de 140 300 €.
- +31 850,00 € en investissement (20 010 € groupe scolaire et 11 840 € annuité CA non prélevée en 2023). Les charges financières inscrites au budget 2024 seront donc de l'ordre de 150 400 €.

Je rappelle que la ville n'a contracté aucun emprunt dit « toxique » afin de privilégier la sécurité financière des contribuables tout en optimisant une gestion dynamique de l'encours de la dette.

4.2 Les principales recettes de fonctionnement 2024

Les taux de fiscalité locale ayant été augmentés en 2022, du fait du Projet de Loi de Finances 2022, qui contraignait la commune à augmenter la pression fiscale pour récupérer la Dotation Nationale de Péréquation et ne pas perdre, à l'avenir, la Dotation de Solidarité Rurale concernée par la réforme, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux pour 2024.

- Les taux d'imposition seront connus lors de la présentation du budget le mercredi 3 avril prochain, à 19h00. Ils sont actuellement (2023) de :
 - ↳ Foncier bâti : 19,50 %
 - ↳ Foncier non bâti : 50,23 %
 - ↳ Taxe d'Habitation : 18,71 %
 - ↳ C.F.E. : 7,08 %

Ces nouveaux taux, validés lors du vote du budget, seront appliqués aux bases fiscales de notre territoire.
Les bases prévisionnelles 2024 nous ont été notifiées – Etat 1259 COM.

- ✓ Taxe Foncier Bâti, Base fiscale 2024 : 3 850 000 € / produit fiscal attendu 750 750 €
- ✓ Taxe Foncier Non Bâti, Base fiscale 2024 : 29 800 € / produit fiscal attendu 14 969 €
- ✓ Taxe d'Habitation, base fiscale 2023 : 850 300 / produit fiscal attendu 159 091 €
- ✓ C.F.E., base fiscale 2023 : 311 900 € / produit fiscal attendu 22 083 €

Les recettes cumulées des taxes fiscales permettront d'inscrire au budget 2024 une prévision budgétaire de l'ordre de 946 893 € (non compris les recettes fiscales indépendantes des taux votés).

Les recettes de fiscalité locale représenteront environ 17 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2024.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation attribuée par l'Etat aux communes.

Elle se décompose pour la commune de Prunelli en deux dotations :

- La dotation forfaitaire :

Cette dotation repose sur des critères objectifs des communes comme notamment son nombre d'habitants, sa superficie, le niveau des anciennes compensations « part salaire » de l'ex-Taxe professionnelle.
Elle est prévue au budget 2024 de la ville de Prunelli à hauteur de 440 000 €.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Elle est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant n'excède pas le double du potentiel financier moyen des communes de moins de 10 000 habitants. Cette dotation est versée aux communes en tenant compte de son potentiel financier, de son effort fiscal.
Elle est prévue au budget 2024 de la ville de Prunelli à hauteur de 615 000 €.

Le cumul de ces deux parts qui composent la DGF communale sera inscrit au budget 2024 pour un montant total de 1 055 000 € et représentera un peu plus de 19 % des recettes réelles de fonctionnement du budget.

4.3 Les projets d'équipement 2024

La commune poursuit encore en 2024 un plan d'investissement à la fois serein et ambitieux, afin de maintenir un patrimoine communal en parfait état, sécurisé et mis aux normes, et offrir aux habitants des services au sein de nouvelles infrastructures de qualité.

Les nouveaux crédits de dépenses d'équipement 2024 seront de l'ordre 12 700 000 €, y compris les restes à réaliser de 2023, qui s'élèvent à 5 528 963,56 €.

Les différents projets communaux et leur phasage temporel.

- 1) GROUPE SCOLAIRE – 2024 à 2026
 - a. Une avance potentielle du chantier est à prendre avec précaution.
 - b. Notre AMO sur cette opération va recalculer son planning pour vérifier l'avance réelle.
 - c. Programmation, on resta sur le phasage initial de 2024 à 2026.
 - d. Coûts connexes, subvention à épuiser. L'AMO fait passer des factures pour solder cette subvention de 2022, sous un mois.
- 2) PRESBYTERE – 2024-2025
 - a. Les esquisses seront remises pour le 15 mars 2024.
 - b. Permis de construire prêt à être déposé au 20 mars 2024.
 - c. Le phasage pluriannuel plus précis sera remis par l'AMO début avril.
- 3) STATION D'EPURATION PRUNELLI VILLAGE 2025-2026
 - a. L'opération est décalée d'un an.
- 4) CITY-STADE A MIGLIACCIARU – 2024
 - a. Surcoût de 130 000,00 €, dû à la configuration du terrain en pente.
 - b. Marché public à mettre en ligne semaine 4.
 - c. Les offres ont été remises, elles sont en cours d'analyse.
- 5) FERME AQUAPONIQUE – 2024
 - a. Permis de construire reçu pour la construction du hangar.
 - b. Faire venir le prestataire. L'AMO rédige une lettre de consultation avec visite obligatoire. URGENT.
 - c. La programmation se fera en 2024. Remise des offres au 8 mars 2024
- 6) VOIRIE DU LOTISSEMENT CASELLA – 2024
 - a. Le dossier Loi sur l'Eau a été reçu, avec des préconisations, en cours d'analyse par notre AMO.
 - b. Le marché est mis en ligne. Réponses pour le 19 mars et travaux en mai-juin 2024.
 - c. Tous les travaux se feront en 2024.
 - d. Faire une convention de passage pour les déversoirs qui passeraient sur des terrains privés. L'AMO fourni un plan rapidement, avec les coordonnées des propriétaires.
- 7) ASSAINISSEMENT + POSTES DE RELEVAGE – 2024
 - a. Reste 2 500 000,00 € à payer sur 2024.
 - b. Demander à l'ingénieur quel montant sera facturé et payé sur 2025.
- 8) AIRE DE JEUX A CAPANELLA – 2024
 - a. Les travaux seront intégralement réalisés sur 2024.
 - b. Petit dossier (42 000,00 € TTC).
- 9) REVISION DU PLU – 2025
 - a. Il faut préparer un marché → AMO avec un avocat spécialisé en urbanisme.
 - b. Peut-être consultation si estimation inférieure à 85 000,00 €.
 - c. Remise de documents au printemps 2024.

- 10) JARDINS PARTAGES – 2024
 a. Ces jardins seront entièrement réalisés sur 2024.
- 11) ECLAIRAGE PUBLIC 2^e TRANCHE – 2024
 a. Tout sera réalisé sur 2024. Coût prévu 522 500,00 € TTC
- 12) PROGRAMMATION RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – 2027
 a. Préparer une liste des bâtiments communaux (Fabrice COLOMBANI).
 b. Réfléchir à des marchés/procédures pour chiffrage fin 2024.
 c. Les travaux ne débiteront pas avant fin 2026 ou 2027.
- 13) SENTIER VIA MAJOR – 2025
 a. Travaux réalisés en 2025.
- 14) EHPAD (CONSTRUCTION) – 2025 à 2027
 a. Programmer un concours d'architecte le plus rapidement possible.
 b. Procédure de consultation pour la recherche un AMO spécialisé
 c. Permis de construire pour septembre 2024.
 d. Programmation de 2025 à 2027.

Dans ce contexte, je vous présente les grandes lignes des investissements structurants, prévus pour les exercices suivants :

Année	Travaux	Dépenses	Recettes
2024	Aménagement du cimetière	54 000,00 €	
	Jardins partagés	240 000,00 €	82 302,00 €
	Hôtel de ville	50 000,00 €	
2024/2026	Groupe scolaire	8 717 343,00 €	9 091 598,00 €
2024	A Ziglia	120 361,00 €	
2024	Cardiccia	151 962,00 €	77 000,00 €
2024	Aménagements divers sur bâtiments	192 681,00 €	
	Achat de costumes	70 000,00 €	
2024/2025	Voirie Casella	585 000,00 €	358 626,00 €
2024	Installation de voirie	100 000,00 €	
	Réseaux d'électrification (éclairage pub. + Casella)	719 650,00 €	320 356,00 €
2024	Sécurisation incendie	160 000,00 €	
2024	Autre matériel de voirie	50 000,00 €	
	Achat véhicule	50 000,00 €	
	Illuminations de Noël	30 000,00 €	
	Reliure des registres	50 000,00 €	
2024/2025	Presbytère + Aquaponie	500 000,00 €	228 694,00 €

2024	Réseaux de voirie (suite Casella + Tanghiccìa)	500 000,00 €	
2024	Achat de barnums + kit éclairage	10 000,00 €	
	Matériel de transport	40 000,00 €	
	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	
	Autres immo. (City stade)	252 733,00 €	
		12 653 730,00 €	9 952 576,00 €

Etudes

2031	Achat de costumes (Expert)	30 000,00 €	
	Step Village (terrain, géomètre, étude...)	45 000,00 €	
	Groupe scolaire	569 770,00 €	660 800,00 €
		644 770,00 €	660 800,00 €

Les restes à réaliser, à savoir les engagements pris en 2023 et qui seront réalisés en 2024 s'élèvent à un montant de 1 087 992,37 €.

Les investissements inscrits au budget 2024 devraient donc s'élever à environ 12 700 000 € en tenant compte de ces restes à réaliser.

Le projet phare de ce futur budget 2024 est, bien entendu, la continuité des travaux de construction du groupe scolaire avec plateau sportif attenant. Cette réalisation, rendue impérative par l'état de dégradation des actuels bâtiments scolaires, est soutenue par l'Etat, à travers son Plan Territorial d'Investissement pour la Corse (PTIC) et la Collectivité de Corse. Adjoindre un plateau sportif à ce groupe scolaire répond ainsi pleinement aux directives de Monsieur MACRON, qui souhaite généraliser « 30 minutes de sport à l'école, par jour, pour les enfants de 6 à 12 ans dès la rentrée 2022 ». (Source : éducation.gouv.fr)

4.4 Le financement des dépenses d'équipement 2024

Le financement des dépenses d'équipement d'une commune est constitué principalement :

- ✓ Par l'autofinancement de la collectivité qui est composé :
 - De l'excédent des recettes de fonctionnement réelles par rapport aux dépenses de fonctionnement réelles,
 - Des résultats reportés des exercices antérieurs,
- ✓ Par des subventions d'investissement,
- ✓ Par des recettes propres internes d'investissement (FCTVA et Taxe d'aménagement)

Je vous propose maintenant de présenter les tendances prévisionnelles de ces principales recettes de financement des investissements de l'exercice 2024.

L'autofinancement

L'autofinancement des équipements 2024 sera composé :

- De l'excédent prévisionnel qu'engendrera le niveau de recettes réelles par rapport aux dépenses réelles de l'exercice 2024, qui devrait atteindre un montant de l'ordre de 875 000 euros :
 - o Virement 900 000 €
 - o Dotations aux amortissements 126 500 €,

- Du résultat de fonctionnement 2023 qui sera affecté au financement des investissements 2024 pour un montant de l'ordre de 875 000 €. Cette proposition d'affectation fera l'objet d'une délibération qui sera proposée au conseil municipal avant le vote du budget,

Les subventions d'investissement

L'ensemble des équipements inscrits au budget 2024 (y compris restes à réaliser) va donner lieu à des demandes de subventions auprès des collectivités et organismes publics compétents. Il s'agit principalement de l'Etat, de la Collectivité de Corse, de la Communauté de Communes, ou encore de l'Europe et divers organismes.

Ce travail de recherche de subventions systématique est indispensable à la ville de Prunelli pour réaliser son programme d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget 2024 pourra inscrire un montant de l'ordre de 7 650 000 € de subventions (y compris RAR) qui viendra financer son programme d'investissement.

L'emprunt

Pour finaliser le financement des dépenses d'investissement 2024, la commune inscrira un emprunt d'un montant de 3 500 000,00 €.

Dans ce contexte, au 31/12/2024, la dette du budget de la commune s'élèvera à 6 026 123,34 €, décomposé en :

- 2 526 123,34 de solde au 31 décembre 2023 et,
- 3 500 000,00 € d'emprunt nouveau pour la réalisation du groupe scolaire.

CONCLUSION

L'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le budget d'une commune est équilibré lorsque 3 conditions sont atteintes :

Condition 1 : L'équilibre par section

Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement, idem pour l'investissement.

Sur la base des informations que je vous ai livrées dans ce rapport d'orientation :

- La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 5 450 000 euros,
- La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 14 100 000 euros (en tenant compte des RAR 2023).

Condition 2 : La sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère. Le budget 2024 qui sera présenté lors du prochain conseil municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

Condition 3 : Le remboursement du capital de la dette financé par les ressources propres

Le remboursement en capital de la dette doit être couvert par des ressources dites "propres". Ces "ressources propres" de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Pour la commune de Prunelli, le remboursement du capital de la dette de 2024 qui sera inscrit au budget s'élèvera à 150 000 €.

Les "ressources propres" du Budget Primitif 2024 s'élèveront quant à elles aux alentours de : 2 298 702 € et seront constituées :

- Des ressources propres dites « internes » pour un montant de l'ordre de 1 554 000 € constituées par :
 - L'autofinancement prévisionnel du Budget (virement) estimé à 900 000 €,
 - Le solde des opérations d'ordres de section à section (amortissement nets) estimé à 126 500 €,
 - Le résultat de l'exercice antérieur affecté à la section d'investissement qui sera proposé à hauteur de 577 500 €,

- Des ressources propres dites « externes » d'un montant de l'ordre de 432 802 € constituées par les recettes de FCTVA (331 802 €) et de Taxe d'Aménagement (100 000 €).

Le montant du remboursement en capital 2024 sera donc très largement couvert par 1 986 802 € de ressources propres prévisionnelles qui seront inscrites au Budget Primitif 2024, permettant à la ville de Prunelli de conserver un potentiel budgétaire pour les prochaines années.

Cette bonne adéquation entre les ressources propres de la ville et sa dette se retrouve également dans le ratio financier dit de « capacité de désendettement ». En effet, ce ratio financier permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute (recettes réelles moins dépenses réelles de fonctionnement).

Les communes dont la « capacité de désendettement » est inférieure à 8 ans sont considérées, notamment par la chambre régionale des comptes, comme ayant une bonne adéquation entre leur autofinancement et leur dette. C'est l'un des signes d'une bonne santé financière. Au-dessus de 12 ans de « capacité de désendettement », il est considéré que l'endettement représente un poids trop lourd pour les finances de la commune et sa santé financière peut devenir critique.

La commune de Prunelli fait apparaître au 31/12/2023 une très bonne « capacité de désendettement » puisque ce ratio est de 3 ans et deux mois. Celui-ci devrait être altéré en fin d'exercice 2024 sur la base du budget prévisionnel compte tenu du nouvel emprunt réalisé, dont les annuités seront lissées, en taux fixe, sur les quarante prochaines années. La projection 2024 s'établirait comme suit :

- Capital restant dû au 31 décembre 2024 :	<u>6 026 123,34 €</u> = 7,6 ans
- Epargne brute (2023)	792 434,83 €

Ce qui reste, malgré tout, inférieur à la barre des 8 ans,

Les finances de la commune sont saines mais nous allons devoir consentir des efforts, judicieux et méthodiques, afin de combler le manque d'investissements structurels des décennies passées qui a amené à l'état de dégradation des infrastructures de la commune.

Ce sont donc ces prévisions budgétaires dynamiques, mais qui restent prudentes, que je vous propose de concrétiser sur le Budget Primitif 2024, que je vous soumettrai lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
André ROCCHI

